



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Pôle des affaires européennes
Communication Interfonds

Mamoudzou, Le 07/05/2018

Affaire suivie par :
Monsieur THURAR Jean-Luc
Chargé de mission communication
et comitologie
Tél : 02 69 63 90 12
jean-luc.thurar@mayotte.pref.gouv.fr

Agence de communication "Angalia"
21, centre Amatoula Kawéni
97600 Mamoudzou
Camille GUIRAUD
Responsable du pôle Marketing et Communication
Tél : 06 39 29 28 12

Comité du Tourisme de Mayotte
Affaire suivie par :
Madame Rania SAID
Chargée de projets promotion-communication
Tél : 02 69 61 09 09

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2018 DU JOLI MOIS DE L'EUROPE

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre du "Joli mois de l'Europe" qui se déroulera du 02 au 27 Mai 2018, le Pôle des affaires européennes associé au comité de pilotage de l'organisation du "Joli mois de l'Europe" en partenariat de l'Office du Tourisme de Mayotte, propose un concours photos sur le thème :

" Emblèmes européens de Mayotte "
Animal – Paysage – Plat traditionnel mahorais

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs sauf professionnels de 7 ans à 70 ans;

Les membres organisateurs et le personnel du Pôle des affaires européennes ne peuvent y participer.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo oblige le concurrent à se conformer au règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant garantit :

1-Qu'il est l'auteur de la photo présente. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

2-Qu'il dispose de l'accord écrit des personnes éventuellement photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image(modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images les mieux notées et conformes au règlement.

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Trois photographies par participant maximum.

La photographie sera jugée sur 3 aspects :

- 1-Respect du thème
- 2-Originalité
- 3-Technique et présentation

Article 3 : Catégorie et thème

Le concours comprendra une seule catégorie composée de photographes amateurs. Chaque participant devra présenter trois photos maximum, accompagnées de son bulletin d'inscription dûment rempli. Le fichier doit être transmis dans un format et une qualité permettant l'agrandissement.

Dénomination des photos :

Photo 1 : nom_prénom 1

Photo 2 : nom_prénom 2

Photo 3 : nom_prénom 3

Format des photographies : JPEG / 300 DPI

Fournir une définition suffisante pour une impression homothétique en 40*60cm

Le thème de cette édition est : **" Emblèmes européens de Mayotte "**

Animal – Paysage – Plat traditionnel mahorais

Article 4 : Promotion du concours et propriété intellectuelle

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée, autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site internet de "l'europe-a-mayotte.fr" et aux opérations de communication européen et de l'Office du Tourisme de Mayotte.

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours photos, du Joli mois de l'Europe et des opérations de communication du Pôle des affaires européennes de la Préfecture de Mayotte et de l'Office du Tourisme, sans modification et avec des noms des auteurs.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

Article 5 : Calendrier

Inscription et dépôt des photos du 09 jusqu'au 21 Mai 2018.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

r.said@mayotte-tourisme.com

jean-luc.thurar@mayotte.pref.gouv.fr

Sélection de 30 photos par les membres du comité d'organisation le 22 mai 2018 (les participants sélectionnés seront informés par mail). Ces 30 photos seront exposées dans le hall d'accueil de la Mairie de Mamoudzou et soumises au vote du public du 23 au 25 mai 2018 (16H).

Annnonce du résultat des votes (Prix spécial du Public et Prix du jury du concours) le 26 Mai 2018 à la rupture du jeun du ramadan.

Article 6 : Dotation

L'ensemble des candidats retenus par le Jury et les candidats primés le 26 mai 2018 seront récompensés par des lots.

Article 7 : Informatique et liberté

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 8 : Application du règlement

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes dispositions.



BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos : " Emblèmes européens de Mayotte "

Animal – Paysage – Plat traditionnel mahorais

Nom : **Prénom** :

Age (Si moins de 18 ans) :
(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous)

Adresse :

Ville :

Code postale : **Téléphone** :

Mail :

1-Déclare participer au concours 2018 du Jolis mois de l'Europe : " **Emblèmes européens de Mayotte** " **Animal – Paysage – Plat traditionnel mahorais**

2-Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre (vos) photo(s), notamment le lieu, la date de la prise de vue

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

A :, **Le**

Signature :

Signature des parents
avec la mention "Bon accord"



AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTO (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné (e) accepte par la présente que les photographies sur lesquelles, je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, site de l'Europe s'engage à Mayotte, du Comité de Tourisme et des opérations de communication du pôle Europe et du Comité du Tourisme), sans que cela me confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, le comité d'organisation ne cèdera les photos à des tiers.

A, Le

Signature + mention "Lu et approuvé"